



Fausse plainte = diffamation?

Par **Jmelo**, le **24/11/2008** à **20:57**

Bonjour,

Mon ex petite amie a porté plainte contre moi pour usurpation d'identité après avoir reçu des amendes sncf à son nom. Malheureusement pour elle, heureusement pour moi, j'étais au boulot aux dates des amendes.

J'ai donc été convoquée à la gendarmerie et j'ai dû ramener une attestation de mon employeur pour prouver que j'étais bien au boulot et pas en train de me ballader dans la France en train avec un faux nom.

Déjà, je suis hallucinée que l'on puisse porter plainte contre n'importe qui sans preuves. Ensuite, je la soupçonne fortement de s'être fait faire ses amendes elle-même (les jours cités correspondent comme par hasard avec ses jours de congés!) et d'avoir déposé cette fausse plainte uniquement pour m'ennuyer (ce qui est quand même assez grave à mon sens).

Je précise que je n'avais pas revu cette personne depuis plus de 3 ans et que devoir parler de cela à mon patron m'a vraiment mise dans l'embarras!

Maintenant que j'ai "prouvé mon innocence" (c'est un comble!!!), quels sont mes recours? Puis-je porter plainte contre elle? On m'a parlé de diffamation ou de dénonciation calomnieuse... Que puis-je faire exactement?

Merci d'avance!

Par **wolfram**, le **28/11/2008** à **11:03**

Ne pas perdre son temps

Si après enquête il n'y a pas eu de conséquence regrettable pour vous, laissez tomber.

J'ai moi même porté plainte contre des paranos qui nous ont vus, ma femme et moi, 2 septuagénaires, faire des allers-retours dans leur jardin enclos de murs ou palissades de hauteur > 2 mètres.

La police ne veut pas prendre votre plainte (NOISIEL77)

Lettre et rapport sur les circonstances au Procureur de la République (MEAUX)

Silence

1ère lettre de rappel

SILENCE

2ème lettre de rappel

Six mois plus tard un dirigeant de l'Assoc d'aide aux victimes qui m'a en sympathie me donne le N° d'enregistrement au parquet

Je suis auditionné par la police, confronté avec l'autre partie

La police ne me croit pas plus que l'autre partie

La police qui a accouru à l'appel TPH du parano pour nous interpellé, refuse de se déplacer pour venir constater sur place la vérité de mes assertions

Entretemps 6 mois plus tard, je reçois du Proc une image d'écran incompréhensible qui est sensée me renseigner sur l'état de mon affaire

Le dossier a été retourné au Proc après ce début d'enquête, on attend qu'il décide du classement ou de la poursuite de l'enquête, voire la fixation d'une date d'audience.

Je ne désespère pas de recevoir en janvier une réponse à ma 2ème relance pour demander la suite donnée à mon dossier

Alors, si vous manquez d'occupations portez plainte, mais je pense que vous avez des choses plus intéressantes à faire.

Bon Courage

Michel